



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 OCTOBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE JEUDI 18 OCTOBRE A DIX-NEUF HEURES QUINZE, AU SIEGE SOCIAL,

Les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance (vingt-huit présents).

Madame Jacqueline BIREE préside l'assemblée en sa qualité de présidente.

Madame Anne AUTIER et Madame Agnès BRAULT sont appelées comme scrutateurs.

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur François CADART.

L'assemblée, pouvant valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Les justificatifs de la convocation ;
- La feuille de présence de l'assemblée dûment justifiée ;
- Le bilan arrêté au 31 août 2018 et le compte de résultat ;
- Le rapport de gestion du Trésorier ;
- Le rapport d'activité de la Présidente.

Puis, la Présidente déclare que les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des membres depuis la convocation de l'assemblée :

- Comptes annuels ;
- Rapport de gestion ;
- Projet de résolutions présentées par le conseil d'administration.

La Présidente indique :

Avoir reçu vingt-six formules de procuration et/ou de vote par correspondance ;

N'avoir été saisie d'aucun projet de résolutions émanant des membres.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et ses membres reconnaissent en tant que de besoin avoir usé des lois et règlements en vigueur.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée générale a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2018 ;
- Approbation des comptes du dit exercice ;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice ;
- Ratification des décisions du Conseil d'administration sur les projets 2018-2019 ;
- Validation de la proposition de mise à jour des statuts ;
- Validation de la proposition des membres du Conseil d'administration ;
- Pouvoir pour formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport du conseil d'administration exposant l'activité de l'Association au cours de l'exercice écoulé, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Le Trésorier donne connaissance des résultats financiers de l'association et de son rapport.

Enfin, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité, du rapport de gestion ainsi que des comptes de l'exercice,

Approuve le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés dans leur intégralité, lesquels se traduisent par un bénéfice de 2 320 euros (deux mille trois cent vingt euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve le budget à l'équilibre pour l'exercice 2018-2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'administration, approuve les nouveaux statuts de l'association sous réserve d'une modification dans la rédaction de l'art. 2-3 (Objet) comme suit :

« de favoriser les occasions d'amicales rencontres internationales et d'échanges interculturels afin de promouvoir la connaissance et le respect de l'autre, la tolérance et la paix ; »

Les statuts ainsi établis seront applicables à compter de leur publication au Journal Officiel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'administration approuve les barèmes des participations demandées aux adhérents étudiants à compter de ce jour :

Adhésion annuelle : 25€

Supplément pour correction d'un mémoire de mastère : 30€

Supplément pour correction d'une thèse : 40€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'administration approuve la nouvelle composition du Conseil d'administration :

Gaud Galtier	Présidente d'Honneur
Anne Autier	Présidente d'Honneur
Jacqueline Birée	Présidente
Perrine Canavaggio	Vice-Présidente
Joëlle Klotz	Secrétaire Générale

Philippe Antony Trésorier

Membres :

Marie-Françoise Petit

Agnès Brault

Florence Slove

Françoise Pouillet

Amin de Tarazzi

Représentant des étudiants : Trong Hieu Nguyen

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original de ce présent procès-verbal ou d'un extrait certifié conforme à l'effet de procéder à toutes formalités légales requises.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente Jacqueline Birée

Le Secrétaire François Cadart

Le Scrutateur Anne Autier

Le Scrutateur Agnès Brault